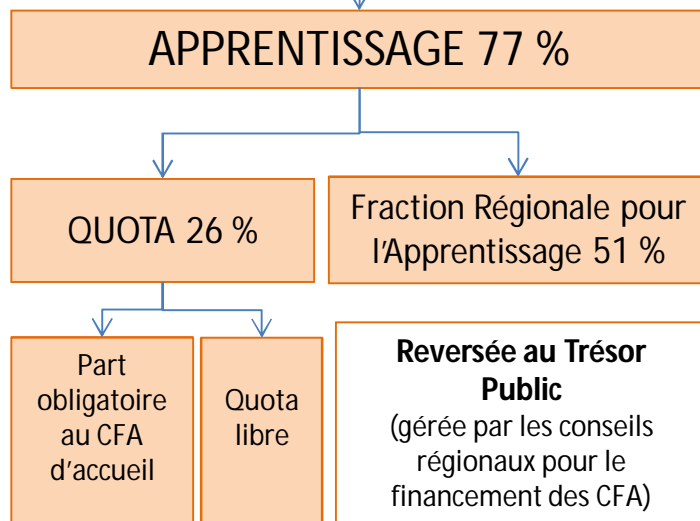


TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

0,68% de la masse salariale annuelle brute 2016*



HORS QUOTA 23 %

Catégorie A
65% du Hors Quota

Niveaux V, IV et III
(du CAP – BEP au Bac+2)

Catégorie B
35% du Hors Quota

Niveaux II et I
(du Bac+3 au Bac +5)

7- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe
Indiquer des croix ou des sommes

UAI	Nom Ecole Adresse	CFA - UFA - SA		HORS QUOTA		
		QUOTA	CSA	CFA - UFA - SA	HORS CFA et NON cumulables	
				HQ CF éventuel	Cat. A (CAP / BP / BAC/BAC +2) AC	Cat. B (BAC +3 à BAC +5) AC
AD*	AMA – 39 rue Louis Blanc – CS30080 – 92038 La Défense Cedex				X € (à prendre sur A et/ou B)	
	<i>Exemple</i>					

* Pas de numéro UAI, car il s'agit d'un organisme à Activité Dérogatoire

Au titre de ses actions nationales de promotion de la formation technologique et professionnelle des métiers,

L'AMA est habilitée à percevoir jusqu'à 26% de votre Hors Quota Catégories A ou B**

*Base brute sécurité sociale

**article L6241-10 n°6 du Code du travail